Conditions d'utilisation du site PARIS DansMaRue

Page d'informations légales

Les présentes dispositions ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation du site PARIS DansMaRue géré par la Mairie de Paris.

En consultant le site, l'application mobile et les informations qui y figurent, l'utilisateur accepte, sans aucune réserve, les conditions mentionnées ci-après.

Présentation générale

Le site PARIS DansMaRue vise à améliorer la qualité de l'espace public parisien en favorisant la synergie entre les usagers de l'espace public et les services techniques municipaux et leurs partenaires.

Afin d'assurer la remontée rapide, précise, fiable d'une anomalie sur l'espace public et pour faciliter sa prise en charge par les services municipaux et leurs partenaires, il est demandé à l'usager de :

- choisir dans une nomenclature fermée incluse dans l'application la nature de l'anomalie,
- préciser l'adresse exacte en corrigeant éventuellement la géo localisation proposée automatiquement,
- qualifier la gêne ou la dangerosité,
- joindre une ou plusieurs photo(s) de l'anomalie,
- d'ajouter un commentaire court (155 caractères maximum).

Les usagers qui souhaitent suivre le traitement de l'anomalie qu'ils ont signalée sont invités à donner leur adresse e-mail. Ils reçoivent des informations sur cette boîte e-mail ainsi qu'un lien leur permettant d'accéder à une page de suivi. L'adresse e-mail n'est pas conservée une fois l'anomalie résolue. Cette adresse n'apparait pas dans l'info-centre alimenté par les messages clôturés.

En ne donnant pas leur adresse e-mail, les usagers renoncent de facto à être informés sur le suivi du traitement de l'anomalie qu'ils ont signalée.

Tous les usagers qui se connectent à l'application peuvent identifier les anomalies enregistrées autour du point où ils se situent et confirmer, s'ils le souhaitent, la présence d'une anomalie.

Les informations fournies par les utilisateurs doivent être considérées comme des documents de travail qui aideront la Mairie de Paris et ses partenaires à organiser leur activité. Ces informations n'engagent donc en aucune façon la Mairie de Paris et ses partenaires à prendre des mesures dans un délai donné.

La Mairie de Paris et ses partenaires restent libres de déterminer les actions à mettre en place. Les situations présentant un caractère dangereux et nécessitant la mise en œuvre de mesures de protections rapides doivent continuer à faire l'objet d'une déclaration auprès des services d'urgence.

L'application enregistre la date et l'heure d'arrivée de l'anomalie et génère un numéro d'enregistrement. Au fur et à mesure de l'avancement du traitement elle conserve la liste des actions opérées sur les anomalies ainsi que les différents intervenants municipaux et les dates et heures de leurs interventions.

En croisant l'adresse de l'anomalie et sa nature, l'application affecte l'anomalie automatiquement au service technique ou au partenaire territoriale compétent afin qu'il l'analyse et mette en œuvre si nécessaire une action correctrice.

Les agents municipaux peuvent requalifier la nature des anomalies qui auraient fait l'objet d'une erreur de nomenclature et modifier leur caractère d'urgence.

Les agents municipaux peuvent rejeter les anomalies qui n'entrent pas dans le champ de compétence municipale, en particulier celles situées dans des espaces privées. Ils peuvent également rejeter les anomalies ne relevant pas de l'application. Ils peuvent enfin rejeter les anomalies pour lesquelles les éléments fournis sont inexploitables : adresse erronée, incompatibilité entre adresse et photographie, photographie floue ne permettant pas de qualifier l'anomalie.

La Mairie de Paris s'efforce d'assurer une disponibilité maximale et continue du site. Toutefois, la Mairie de Paris ne pourra être tenue responsable en cas de défaillance technique ou d'indisponibilité du site, quelle qu'en soit la durée.

Photos, commentaires et protection des données à caractère personnel

Les données publiées sur le site sont fournies uniquement à titre d'information et n'ont aucun caractère légal.

La Mairie de Paris et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation ou de l'interprétation des informations publiées sur le site.

La Mairie de Paris et ses partenaires ne sont pas en mesure de garantir le caractère exact et complet de ces informations et, de ce fait, ne peuvent être tenus responsables pour quelque motif que ce soit de toute erreur que contiendrait le site ou des dommages directs ou indirects que toute personne pourrait subir du fait de la consultation du site ou des informations publiées sur celui-là.

En envoyant une fiche "anomalie", l'utilisateur accepte que les données qu'il a communiquées puissent être publiées sur le site, sans que les responsables du traitement ne lui soient redevables d'aucune indemnité.

Par l'envoi d'une fiche "anomalie", l'utilisateur consent au traitement informatisé de toutes les données communiquées sur le formulaire. Ces données pourront être utilisées à des fins de communication dans le cadre du traitement du dossier. Elles ne feront en revanche pas l'objet d'un usage à caractère commercial.

Le traitement prévoit des échanges avec des prestataires externes. Dans un premier temps les éléments seront envoyés par mail mais dans un second temps les prestataires qui sont destinataires de nombreuses anomalies pourront avoir un accès distant à l'application ou à ses flux d'information (API).

La Mairie de Paris et ses partenaires s'engagent à traiter les données qui leurs sont communiquées conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite informatique et liberté relative à la protection de la vie privée en matière de traitement des données à caractère personnel.

Conformément à la loi susmentionnée, l'utilisateur a le droit de consulter et, si nécessaire, de faire rectifier les données en question en adressant une demande en ce sens au chef du Bureau des Projets de l'Informatique Communicante (BPICO), de la Direction des Systèmes et des Technologies de l'Information (DSTI) de la Mairie de Paris, 227 rue de Bercy 75012 Paris.

Les photos et commentaires introduits par l'utilisateur sont directement affichés sur le site sans validation préalable. L'utilisateur qui a communiqué ces informations/photos et renseigné ses coordonnées reçoit un e-mail de confirmation d'enregistrement automatisé. La Mairie de Paris et ses partenaires ne pourront être tenus responsables du contenu des photos et des commentaires. L'utilisateur qui communique des photos déclare qu'elles sont libres de droit et garantit la Mairie de Paris et ses partenaires contre tout recours portant sur les droits attachés aux photos communiquées.

Les photos et commentaires doivent respecter le droit des marques (pas de détournement de marque, pas de publicité) ainsi que la vie privée et le droit à l'image des personnes. Il est donc interdit de transmettre des photographies sur lesquelles il serait possible de reconnaître des personnes qu'elles soient seules ou en groupe, qu'il s'agisse de personnes privée ou d'agents municipaux. Il est interdit d'écrire un nom dans le champ commentaire.

De même il est interdit de transmettre des photographies d'objets qui pourraient être facilement reliés à leur propriétaire (véhicule comportant un marquage spécifique, publicitaire en particulier, ou dont le numéro minéralogique est visible). Il en est de même pour les photographies qui apportent des éléments sur leur ancien propriétaire (déchets

comportant le nom et/ou l'adresse du déposant). Dans le cas où l'anomalie est indissociable de l'objet reconnaissable (graffiti sur un mur privé ou une devanture de magasin) il convient de faire de sorte que la photographie fasse un gros plan sur l'anomalie pour limiter les possibilités d'identification du bien privé.

Les photographies présentes dans l'application doivent être conformes à la bienséance. Il est interdit de transmettre des photos qui seraient de nature à choquer les personnes susceptibles de les regarder.

La Mairie de Paris se réserve le droit de supprimer des photos en raison de leur qualité technique insuffisante, de leur caractère raciste, pornographique, violent, extrémiste ou licencieux ou portant atteintes à la vie privée et/ou au droit à l'image de tiers. Le droit de suppression n'est pas réservé à quelques modérateurs mais attribué à la majorité de ceux qui ont accès à l'application afin que les photos interdites disparaissent le plus rapidement possible.

La Mairie de Paris supprimera aussi les commentaires qui présentent un caractère raciste, pornographique, violent, extrémiste ou licencieux ou qui portent atteintes à la vie privée (ex : citation d'un nom de tiers). Le droit de suppression n'est pas réservé à quelques modérateurs mais attribué à la majorité de ceux qui ont accès à l'application afin que les commentaires interdits disparaissent la plus rapidement possible.

Les photographies et les commentaires ne peuvent en aucun cas être utilisés comme éléments de preuve dans le cadre de procédures juridiques ou disciplinaires à l'encontre de tiers. En revanche la Mairie de Paris se réserve le droit de poursuivre ou faire poursuivre tout auteur de photo ou commentaire à caractère raciste, pornographique, violent, extrémiste ou licencieux ou qui portent atteintes à la vie privée et/ou au droit à l'image de tiers.

Partenaires

Gestionnaire du site : Mairie de Paris

Responsable technique: Direction des Systèmes et Technologies de l'Information Autres

participants:

EVESA DECAUX

Urbaine de Travaux / TEP

HTP

KORRIGAN

BOLLORF

SODETREL

La Poste

LUMIPLAN

Contacts

En cas de difficultés lors de l'utilisation de PARIS DansMaRue, l'utilisateur peut contacter La Mairie de Paris aux coordonnées suivantes:

- http://www.paris.fr/contacts/contacts/p5006
- DansMaRue_App@paris.fr

Pour signaler une anomalie, l'utilisateur devra compléter le formulaire et suivre les instructions.

DansMaRue est une application mobile open source développée et maintenue par la société C4M (http://www.c4mprod.com) pour Android et iOS et 03July (http://www.03July.com) pour Win phone.